

Département  
du Doubs

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix avril,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre  
d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude  
GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**N° 40/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

**Objet de la délibération :**  
**Vote des 3 taxes ménages –**  
**Vote du taux de CFE**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	
- Abstention :	

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cagnino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)s** Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice  
Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président propose de maintenir les taux des taxes ménage identiques à ceux votés en 2018 soit :

- Taxe d'habitation ➔ 5.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ➔ 4.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ➔ 6.04 %

En ce qui concerne la CFE, il est proposé de poursuivre la décision du Conseil Communautaire qui a adopté en 2018 l'harmonisation du taux de CFE avec une durée de lissage sur 3 ans pour atteindre le taux de 23.53% en 2020.

- Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité :
- ➔ Valide les taux proposés par le Président tels que précisés ci-dessus.
  - ➔ Valide à l'unanimité la durée de lissage des taux sur 3 ans.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-40-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue du square Bastide  
25100 ORNANS